

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2014

DATE DE LA CONVOCATION	14 AVRIL 2014
DATE D'AFFICHAGE	14 AVRIL 2014
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	15
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS	15
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS	0
- AYANT DONNÉ POUVOIR	0
- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR	0

Le MARDI VINGT-DEUX AVRIL DEUX MILLE QUATORZE à Dix-neuf Heures trente le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de VARS, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Pierre BOULET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS (15) : M. Emmanuel BAROU, Mme Béatrice BENNE, Mme Karine BONNABEL, M. Jean-Pierre BOULET, Mme Amandine CHASTAN, M. Marc CORRAZE, M. Edouard DAVID, M. Mathieu FALQUE, M. Claude FERRY, Mme Françoise HAYE, M. Bruno LAKHDAR, M. Alain MARTIN, Mme Estelle MATHIEU, M. Christophe RISOU, Mme Michèle VOURLAT (à partir de la délibération n°2014.036).

ÉTAIENT ABSENTS et EXCUSÉS (0) :

- AYANT DONNÉ POUVOIR (0) :
- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR (0)

NOMBRE DE VOTANTS : 15

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Béatrice BENNE

I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL - INTERCOMMUNALITE

2014.032 Désignation de la Commission des impôts :

Le Conseil Municipal approuve la liste proposée qui sera transmise aux services fiscaux pour décision.

2014.033 Election d'un représentant au sein des réunions des copropriétés :

Le Conseil Municipal approuve l'unanimité les délégués suivants :

- Titulaire : M. Bruno LAKHDAR
- Suppléant : M. Jean-Pierre BOULET

2014.034 Désignation d'un correspondant défense :

Le Conseil Municipal approuve l'unanimité la désignation de M. Alain MARTIN en tant que Correspondant Défense.

2014.035 Indemnité de fonction des élus :

Le Conseil Municipal fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'adjoints et de conseiller municipal délégué dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux.

Le Conseil Municipal abroge :

- la délibération municipale du 26 février 2009 attribuant au Maire une indemnisation au titre de sa fonction de PDG de la SEM SEDEV ;
- la délibération en vigueur attribuant un remboursement forfaitaire de frais de représentation au Maire.

2014.036 Délégation du Conseil Municipal au Maire pour les affaires courantes en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le Conseil Municipal décide de déléguer au Maire les attributions de l'article L.2122-22 du CGCT dans les conditions suivantes :

- au titre du 4^{ème} alinéa de l'article L.2122-22 du CGCT, de conclure les marchés inférieurs au seuil de 90 000 € HT ;
- au titre du 6^{ème} alinéa de l'article L.2122-22 du CGCT, de passer les contrats d'assurance dans la limite du seuil de 90 000€ HT et d'accepter les indemnités de sinistre liées aux contrats d'assurances dans la limite de 6 000 € par sinistre ;
- au titre du 8^{ème} alinéa de l'article L.2122-22 du CGCT, de prononcer la délivrance et la reprise de concessions dans les cimetières ;
- au titre du 10^{ème} alinéa de l'article L.2122-22 du CGCT, de procéder à l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 2 000 € ;
- au titre du 14^{ème} alinéa de l'article L.2122-22 du CGCT, de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- au titre du 16^{ème} alinéa de l'article L.2122-22 du CGCT, de défendre la Commune dans toutes actions devant toute juridiction d'une part et d'autre part, d'intenter des actions en justice devant toute juridiction uniquement en cas d'urgence. Et à ces occasions de se faire assister si besoin est, par un avocat en application du 11^{ème} alinéa du même article ;
- au titre du 21^{ème} alinéa de l'article L.2122-22 du CGCT, d'exercer le Droit de Prémption Urbain (DPU) simple sur l'ensemble des zones U et AU du PLU dans les conditions définies par la délibération municipale précitée du 17 octobre 2008.

Et dit que cette délégation s'effectuera dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du CGCT. Les décisions seront signées par le Maire qui en rendra compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal et qu'en cas d'empêchement du Maire, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation seront prises par le 1^{er} Adjoint conformément à l'article L 2122-17 du CGCT.

2014.037 Indemnité de confection des budgets et de gestion au Receveur Municipal :

Le Conseil Municipal décide de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et lui accorde les indemnités correspondantes.

II. FONCTIONNEMENT DES SERVICES

2014.038 Convention Cadre de Formation 2014 avec le CNFPT :

Le Conseil Municipal approuve la convention cadre de formation pour l'année 2014 avec le CNFPT.

2014.039 Accueil des jeunes enfants – fonctionnement en Microcrèche durant la période estivale et les intersaisons :

Le Conseil Municipal approuve les propositions en matière de personnels pour le fonctionnement en intersaisons et durant l'été 2014.

2014.040 Délibération fixant la liste des emplois et les conditions d'occupation des logements de fonction :

Le Conseil Municipal approuve la réactualisation des conditions d'attribution des logements de fonctions au regard des règles statutaires et décide de saisir le CTP pour avis.

2014.041 Emplois saisonniers aux services techniques – été 2014 :

Le Conseil Municipal approuve le recrutement aux Services Techniques en raison de besoins saisonniers de : 5 agents pour une durée maximum de 6 mois, d'1 agent pour une durée maximum de 2 mois et d' 1 agent pour une durée maximum de 4 mois et autorise M. le Maire à signer les contrats de travail saisonniers correspondants.

2014.042 Renouvellement du classement de l'Office du Tourisme :

Le Conseil Municipal approuve la passation de la nouvelle convention d'objectif et de son avenant et autorise M. le Maire à les signer.

III. URBANISME – FONCIER

2014.043 Acquisition foncière parcelles des Domaines suite à DIA :

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition des parcelles B 925 et 844.

2014.044 Convention « ADS » entre l'Etat et la Commune de Vars :

Le Conseil Municipal approuve la convention régissant le partenariat entre l'Etat et la Commune pour l'instruction des autorisations des droits des sols.

2014.045 Aménagement du Béal de l'Adroit aux Claux. Dossier de demande d'autorisation au titre du Code de l'Environnement. Etude d'impact :

Le Conseil Municipal approuve la demande d'autorisation au titre du Code de l'Environnement valant étude d'impact pour les travaux d'aménagement du Béal de l'Adroit et demande à M. le Préfet le lancement de l'enquête publique nécessaire dans le cadre de la procédure d'autorisation.

2014.046 Projet d'aménagement d'un nouveau centre de stockage de déchets inertes. Dossier de demande de défrichement :

Le Conseil Municipal approuve la demande de défrichement dans le cadre du projet d'aménagement d'un nouveau centre de stockage de déchets inertes au lieu-dit le Saix.

QUESTION DIVERSE :

2014.047 Action judiciaire dans l'affaire « Contrepoints » :

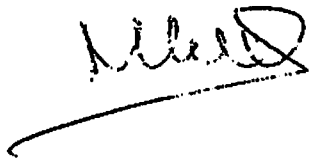
Le Conseil Municipal à l'unanimité moins une voix, autorise M. Jean-Pierre BOULET – Maire - à engager une action judiciaire à l'encontre du site CONTREPOINTS et à l'encontre de l'auteur de l'article dans l'affaire précitée, et à se faire assister par le cabinet CDMF.

QUESTIONS RETIREES DE L'ORDRE DU JOUR :

- Adhésion au Syndicat de rivière du bassin versant du Guil
- Approbation de la modification simplifiée n°7 du PLU
- Echange VEROLLET Georges et Marie-Thérèse / Commune de Vars

Le Secrétaire de séance,

Béatrice BENNE



Le Maire,

Jean-Pierre BOULET

